



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ANAH

Question écrite n° 1844

Texte de la question

M. Michel Bouvard demande à M. le secrétaire d'Etat au logement de bien vouloir lui faire connaître le produit encaissé pour l'exercice 1996 au titre de la taxe additionnelle de droit au bail ainsi que pour le premier semestre 1997. Il souhaite connaître le montant des crédits affectés au titre de l'année 1996 à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

Texte de la réponse

Depuis 1988, le produit de la taxe additionnelle au droit de bail (TADB) n'est plus directement affecté à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), mais au budget de l'Etat. Pour l'année 1996, ce produit est estimé à 3 358 millions de francs. Au titre de l'année 1996, les crédits affectés à l'ANAH se sont élevés à 2 250 millions de francs. La loi de finances pour 1997 avait réduit ce montant à 2 015 millions de francs. Dans le cadre du programme gouvernemental de 100 000 réhabilitations supplémentaires, un décret d'avances en date du 9 juillet 1997 a complété cette dotation à hauteur de 200 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1844

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2524

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3216